

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-149**

**Objet : Conventions d'Université Côte d'Azur.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

**Approuve** les conventions d'Université Côte d'Azur recensées selon les tableaux annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 1 abstention.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **23**      Fait à Nice, le 16 décembre 2021

CLASSÉE AU RÉGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-149**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 20 décembre 2021  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/318	2021/06/08	Projet DiRVED	Avenant à la convention de la Fédération de Recherche sur la fusion par confinement	CEA	LJAD/CNRS UMR7351		Signé	0.0	-	0,00 €	
2021/647	2021/11/23	Projet DiRVED	CCO Mme BRUNI FAVIER Solène		IBV/CNRS UMR7277/INSERM U1091	Stephane Noselli	Signé	3.0	2021/11/01	0,00 €	
Nombre pour Projet DiRVED : 2										0,00 €	

TABLEAU DES CONVENTIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 Séance du 16 décembre 2021

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	EURECOM "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire :· du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		292 534,05€ net de taxe
	INSERM "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire :· du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		9 959,89€ net de taxe
	CNRS "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire :· du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		436 498,56€ net de taxe
	INRIA "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire :· du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		1 258 910,82€ net de taxe

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).